

1^{er} janvier 2023 : 100 % des emballages et papiers se trient !

Le geste de tri devient plus simple, plus facile. Dans quelques semaines, nous devons déposer tous nos emballages et papiers dans le bac jaune.

Le 1^{er} janvier prochain, tous les emballages et tous les papiers devront être déposés dans le bac jaune, grâce à l'extension des consignes de tri. Ainsi, nous pourrions trier tous les emballages métalliques, les briques alimentaires, les cartons et tous les papiers, mais aussi tous les emballages en plastique. Pots de yaourt, barquettes, pots et tubes de crème cosmétique, boîtes de poudre chocolatée, films d'emballage, blisters, sacs plastiques seront à déposer dans le bac jaune.

Un centre de tri Trifyl nouvelle génération, implanté à Labruguière, accueillera toutes les collectes sélectives pour les trier par matériau et permettre leur recyclage.

Ces nouvelles consignes de tri sont identiques sur tout le territoire français. Où que vous alliez, vous trieux tous les emballages et tous les papiers dans un même bac.



En résumé :

**Si c'est un emballage ou un papier, direction le bac de tri !
On le trie en vrac, non imbriqué et bien vidé**

Ces nouvelles consignes de tri, plus simples, visent à recycler toujours plus et à alléger au maximum notre poubelle noire. Pourquoi ?

1. Pour **contenir la hausse du coût du déchet**,
2. Pour **économiser les ressources naturelles et l'énergie** (1 tonne d'emballages en plastique permet d'économiser plus de 800 litres de pétrole)
3. Pour **créer de l'emploi local et pérenne**. Le nouveau centre de tri à Labruguière a permis la création de 18 nouveaux emplois.

Attention : **bouteilles, pots et bocaux en verre : toujours dans le conteneur à verre !**

Une question sur le tri : trifyl.fr